



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	24	27

Date de la convocation
04 décembre 2023

Séance du
12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, GILBERT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BENHERRAT, BOURGNEUF, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN, MAURY, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY

Messieurs HELLAL, DIAB, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, TILLY, ERNULT

Etaient représentés : Monsieur PERNOT DU BREUIL par Madame VIERIN, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON,

Etaient absentes ou excusées: Madame LHADI, Monsieur LEONARD

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-12-12-02

Dispositions financières applicables avant le vote du Budget 2024

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement de la collectivité.

Ainsi, la commune a la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2023.

En outre, sur autorisation du conseil municipal, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des ouvertures budgétaires de l'exercice 2023, hors les crédits affectés au remboursement de la dette.

Aussi, dans l'attente du vote du budget primitif pour l'exercice 2024, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 897 488,81 euros correspondant au quart des ouvertures budgétaires 2023 selon le calcul suivant :

BUDGET VILLE

Ouverture de crédits 2024	Nom de l'opération	Budget 2023	25%
opération 11	Centre petite enfance	99 850,00	24 962,50
opération 116	Aménagement CRRAI	7 280,00	1 820,00
opération 12	Hôtel de ville	44 968,00	11 242,00
opération 189	Economie d'énergie	197 660,00	49 415,00
opération 210	Divers Travaux bâtiments communaux	117 922,00	29 480,50
opération 225	Aménagement Parvis et place Hôtel de Ville	30 000,00	7 500,00
opération 237	Cantines scolaires	45 618,00	11 404,50
opération 238	Accessibilité bâtiments	36 692,70	9 173,18
opération 25	Réhabilitation Pigeonnier	765 833,98	191 458,50
opération 30	Budget Participatif	112 969,23	28 242,31
opération 328	Divers travaux de voirie	87 812,98	21 953,25
opération 33	Développement durable	105 590,00	26 397,50
opération 46	Médiathèque	42 513,00	10 628,25
Opération 463	Sécurité protection	57 585,00	14 396,25
opération 481	Culture	2 850,00	712,50
opération 485	Aires de Jeux	14 296,47	3 574,12
opération 58	Réaménagement cours de tennis	865 000,00	216 250,00
opération 63	Police municipale et CIDF	4 500,00	1 125,00
opération 702	Installations informatiques	24 300,00	6 075,00
opération 720	Aménagement Cimetière	422 677,00	105 669,25
opération 722	Stade Robert Dubois	179 202,00	44 800,50
opération 800	Equipement de voirie	139 710,00	34 927,50
opération 802	Eclairage public	131 000,00	32 750,00
opération 89	Mobilier scolaire	17 543,00	4 385,75
opération 900	bâtiment CCAS	28 991,88	7 247,97
opération 912	Equipement intérieur Gymnase	7 590,00	1 897,50
TOTAL		3 589 955,24	897 488,81

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Nacéra DE PAUW, Conseillère municipale associée au Budget, finances, ressources humaines et services publics

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1^{er} décembre 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire à procéder à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 897 488,81 euros correspondant au quart des ouvertures budgétaires 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme
Le Maire,
Bernard HELLAL